

ELEVAGE DE 38 000 POULES

Les élus municipaux inquiets des conséquences

SAINTE-GENEVIÈVE Un gros projet d'agrandissement d'un élevage de poules pondeuses à Esches fait l'objet d'une enquête d'utilité publique. En conseil, le maire a émis des réserves et des inquiétudes.

En conseil municipal, les élus ont abordé un sujet à priori anodin mais qui risque d'impacter la vie des administrés. Le maire, Jacqueline Vanbersel, a fait mention d'un projet avicole mené par une entreprise de Esches qui désire développer son activité et passer de actuellement 26 000 poules à 38 000, soit une production d'environ 36 500 œufs par jour.

● 36 500 ŒUFS PAR JOUR

Les œufs produits sont conditionnés sur le site dans le bâtiment de conditionnement avant de rejoindre les différents centres de vente. Le projet consiste en la création d'un bâtiment agricole, d'une fumière et d'un poulailler de 12 200 poules pondeuses. Le porteur du projet, Nicolas Bué, est un agriculteur installé dans l'Oise sur la commune d'Esches. Il a commencé le 1er mars 2004 avec 11500 poules et il s'est notamment spécialisé dans la production d'œufs.

Le document d'enquête publique concernant ce projet fait 188 pages. L'on peut y voir que si l'exploitation par elle-même est sur le territoire de la commune de Esches, sept communes sont concernées pour l'épandage des fientes des volailles sur une surface totale d'épandage de 276 ha dont 10 ha sur Ste-Geneviève et 29 ha sur Laboissière commune voisine. Et qu'en fait, les 39 ha sur les deux communes sont situés à l'ouest et qu'ils seront donc sous les vents dominants, avec un probable problème olfactif. L'enquête publique, en cours, se tient jusqu'au 27 février prochain et fait l'objet d'un affichage sur le panneau municipal.

Le maire s'est dit inquiet pour deux raisons. D'une part, les nuisances, d'autre part le bien-être animal, sujet qui lui tient également très à cœur ; il est vrai que le spectacle de ces poules enfermées dans des cages, immobiles à vie, est particu-

Les catégories d'œufs

Pour rappel, voici les grandes catégories d'œufs que l'on peut trouver dans le commerce :

-Les œufs industriels (code 3 sur l'œuf) : les poules sont enfermées dans des cages, et les œufs alternatifs qui sont divisés en 3 sous-groupes :

-Les œufs dits biologiques (code 0 sur l'œuf) : les poules ont un accès à l'extérieur et une alimentation biologique ;
-Les œufs plein air (code 1 sur l'œuf) : les poules ont un accès à un parcours extérieur ;
-Les œufs dits sol (code 2 sur l'œuf) : les poules circulent librement dans le bâtiment. Le projet concerné prévoit de produire des œufs de type 1 et 2.



Au conseil, les élus se sont donnés du temps pour réfléchir. L'importance d'un tel élevage inquiète, notamment sur ses conséquences.

lièrement déprimant.

A propos des nuisances, les 188 pages du projet montre que le dossier a été bordé de toutes part. Certes les normes sont respectées (ou le seront) mais si l'on peut modéliser assez finement l'impact sur la consommation en eau, ou les volumes d'épandage des fientes, il semble plus complexe et moins évident de prévoir les odeurs et les trafics de véhicules.

Le projet va nécessiter une consommation en eau supplémentaire pour l'abreuvement des poules et les sanitaires et vestiaires du personnel. Les besoins en eau sont estimés et arrondis à 3 000 m³/an, soit une augmentation de 50 %. La mise en place de la collecte et du traitement des eaux usées par assainissement autonome conforme limitera l'impact. Le projet n'aura

pas semble-t-il d'impact sur les eaux souterraines.

Une poule pondeuse excrète 140 g/j de fientes à 25 % de matière sèche. L'activité du site produira 1505 t/an de fientes de poules à 25 % de matière sèche. Les fientes restent sous les poules et sèchent. Lors des opérations de changement de lot de poules, les fientes sont enlevées et seront stockées dans le nouveau hangar et non en bout de champ comme actuellement.

● L'ÉPANDAGE SUR 7 COMMUNES

L'ensemble des communes du plan d'épandage (Esches, Hanvoile, Méru, Laboissière, Ste Geneviève, Senantes, Villebray), se situent en zone vulnérable. L'épandage agricole sur ces zones est réglementé par arrêté. Le site n'aura pas non

plus - en théorie - d'impact sur le sol et le sous-sol. Le départ des œufs du site engendrera un trafic de 2 camions par semaine, les œufs mous, sales et cassés qui représenteront environ 23 kg/j seront évacués 2 fois par semaine vers le centre d'équarrissage. Les cadavres qui représenteront environ 6 sujets par jour seront évacués 1 fois par semaine par le camion d'équarrissage. Soit au total 11 véhicules par jour. S'ajoutent également les nuisances sonores liées à l'exploitation elle-même, (ventilation, manipulation) et aux animaux qui restent -malgré tout - des êtres vivants... Mme Vanbersel que le projet inquiète, a invité les membres du conseil à prendre connaissance du dossier, à réfléchir, et voir les éventuelles réserves à poser avant que de donner son accord.

Une nouvelle figure à la mairie

SAINTE-GENEVIÈVE

Ce conseil du 9 février était l'occasion pour Mme Vanbersel de présenter Vincent Abot, qui va à partir du 1^{er} avril remplacer Mme Fayard, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

LE CONSEIL REFUSE LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE DU PLU À L'INTERCOMMUNALITÉ

Au titre de l'ordre du jour, une décision importante a été votée à l'unanimité, celle de refuser le transfert de la compétence du PLU à la communauté de

communes. Pour rappel, il faut que plus de 25 % des communes représentant 20 % de la population manifestent leur désaccord pour que la mesure prévue par la loi ALLUR ne soit pas applicable. D'autres communes, (Noailles par exemple) ont déjà exprimé leur refus de ce transfert de compétence, désirant, à juste titre, rester maître de leur PLU. Mme Vanbersel exprime sa volonté de conserver cette maîtrise et demande au conseil de voter dans ce sens, ce qui est fait : « la majorité est pour être contre » comme le souligne Pierre Hautot.



Durant le conseil, Jacky Beadoir a expliqué les arcanes du PLU et justifié la position de la municipalité.